



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrudescence de la violence aux abords et au sein des établissements scolaires

Question orale n° 301

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de la recrudescence des violences aux abords et au sein des établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

VIOLENCES AUX ABORDS ET AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN SEINE-SAINT-DENIS

M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu, pour exposer sa question, n° 301, relative aux violences aux abords et au sein des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis.

M. Stéphane Peu. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, après Marie-George Buffet, je vous interroge à nouveau sur la situation des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis, qui nous préoccupe énormément.

Il y a un mois et demi, je vous ai adressé un courrier pour vous alerter sur les graves faits de violence constatés aux abords et parfois au sein même des établissements scolaires implantés sur la circonscription dont je suis élu. Sans attendre votre réponse écrite sur ce sujet aussi préoccupant qu'urgent, je reviens vers vous à l'oral, et de manière plus directe.

Depuis la dernière rentrée scolaire, des dizaines d'actes graves de violence ont été recensées dans plusieurs établissements de la Seine-Saint-Denis, en particulier à Pierrefitte, à Saint-Denis et à Stains. Désireux d'obtenir une réponse claire et précise, je ne me lancerai pas, faute de temps, dans une énumération précise de ces faits de violence, mais vos services et vous-même les connaissez parfaitement : tirs d'armes à feu, violences physiques et verbales à l'encontre de personnels éducatifs et des élèves, dégradations sérieuses de locaux... On en a constaté encore cette semaine au lycée polyvalent de Saint-Denis. À la rentrée scolaire, on a même trouvé de la drogue dans l'aire de jeux d'une école maternelle.

Tous ces actes ont suscité de fortes réactions des communautés éducatives, des élus locaux et des parents d'élèves, inquiets de voir des paliers successifs franchis. L'unique mot d'ordre de ces mobilisations est que l'école reste un lieu sanctuarisé.

Malheureusement, je suis navré de vous le dire, les réponses apportées par le rectorat, l'inspection académique et les représentants de l'État n'ont pas été à la hauteur des problèmes. Souvent, elles ont renvoyé dos à dos les parents d'élèves, les directions d'établissements et les collectivités locales, ce qui n'est à mon sens ni responsable ni respectueux de l'institution qu'est l'éducation nationale. Même les demandes de rendez-vous sont négligées ! Les parents d'élèves du collège Pablo-Neruda à Pierrefitte attendent depuis plusieurs mois un rendez-vous avec l'inspecteur ou le rectorat de l'académie, après des faits de violence !

Monsieur le ministre, en Seine-Saint-Denis, département que vous connaissez bien, l'éducation nationale a un

rôle essentiel de cohésion et d'émancipation. Les parents, sans doute plus qu'ailleurs, fondent sur elle des espoirs immenses, et les personnels s'investissent considérablement.

Si la sécurité est une chaîne de responsabilités qui engage de multiples acteurs – les collectivités pour les bâtiments, la police pour la sécurité aux abords des établissements – l'éducation nationale ne peut s'exonérer de ses responsabilités. Elle doit mieux accompagner psychologiquement et juridiquement tous les personnels ou les élèves qui subissent ces violences, à l'instar de ce que font de nombreuses entreprises, comme la RATP ou certains organismes HLM confrontés à des violences envers les personnels ou les usagers.

Par ailleurs, en vingt ans, le nombre d'adultes – professeurs, surveillants, médiateurs, bref l'ensemble des personnels adultes de la communauté éducative – a baissé d'un tiers dans les collèges et les lycées. C'est un problème important. Il faut faire cesser cette hémorragie d'adultes dans les établissements scolaires, principalement du secondaire.

Voilà pourquoi je vous demande solennellement de m'indiquer les mesures prises pour faire face à ces événements et éviter qu'ils ne se reproduisent. Des dispositions inscrites dans la durée ont-elles été décidées pour la rentrée prochaine ? Comment comptez-vous rassurer les communautés éducatives de la Seine-Saint-Denis ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous remercie pour cette question importante, qui est complémentaire des deux autres que nous avons entendues ce matin concernant la Seine-Saint-Denis. Nous pouvons nous entendre sur le constat. Il me semble important que les représentants du côté gauche de l'hémicycle, dont sont issus les trois représentants du département que nous avons entendus, aient la lucidité et la volonté de voir les faits tels qu'ils sont et d'y remédier. Je serai toujours à vos côtés, naturellement, pour y contribuer : nous sommes là pour cela, et ces questions pourront donner lieu à des réunions futures.

Cette prise en compte des réalités est absolument essentielle car on ne peut conduire d'action réussie que si le diagnostic est bien posé. Effectivement, il y a des problèmes de violence en Seine-Saint-Denis, qui sont de différente nature : des problèmes de société, qui dépassent l'école, des problèmes de moyens humains et d'autres encore qui sont de nature qualitative.

S'agissant des problèmes de société, que Mme Buffet a également abordés tout à l'heure, c'est évidemment par l'interministérialité et par le travail avec les élus locaux que nous pouvons apporter des solutions. De ce point de vue, la prévention et la lutte contre les violences doivent s'inscrire dans un contexte partenarial associant l'État – éducation nationale, police, gendarmerie, justice – et les collectivités territoriales, en particulier dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD – pour rechercher des solutions immédiates et coordonnées, mais aussi pour engager des projets de long terme. Nous allons donner toute leur vitalité aux CLSPD, avec le nouveau recteur de Créteil, comme, je le pense, vous le souhaitez.

Nous devons aussi disposer des moyens appropriés. Je ne connais pas le chiffre que vous avez cité et ne pense pas qu'il soit exact. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de baisse des personnels de vie scolaire dans les établissements au cours des dernières années. Année après année, l'éducation nationale engage plus de moyens en Seine-Saint-Denis. Sur le plan pédagogique, j'ai cité les chiffres précédemment ; j'ai également fourni des chiffres au sujet des équipes mobiles de sécurité, dont les effectifs vont encore augmenter à la rentrée prochaine, de même que les assistants de prévention et de sécurité.

Enfin, il y a aussi des enjeux qualitatifs, qui renvoient à la formation des personnels.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre...

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . C'est pourquoi le plan de formation des personnels d'encadrement dans le domaine de la prévention et de la gestion de crise va aussi être renforcé. La convention bisannuelle avec la gendarmerie nationale va permettre aussi la formation des chefs d'établissement et des inspecteurs du premier degré de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, avec le recteur de Créteil, nous allons renforcer le dialogue avec les élus dès les prochaines semaines, de façon à avoir des stratégies partagées, puisque tel est notre but.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 301

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#)

Réponse publiée le : 16 mai 2018, page 3767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2018](#)